

## ! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial**

SpaTime Kartuschen-Rein / Nettoyant Filtre  
Rec Nr : 414922  
UFI : KW32-86AK-Q10P-VCSX

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Conditions d'utilisation recommandées

Nettoyant acide pour les filtres des piscines.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur**

BAYROL France SAS  
Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex  
Téléphone +33 (0)4 72 53 23 87  
E-Mail bayrol@bayrol.fr  
Internet www.bayrol.fr

**Service des renseignements**

E-mail (personne compétente):  
SDS@bayrol.eu

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

FR: N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59; BE:  
Centre Antipoison +32 70 245 245

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
<b>Skin Corr. 1B</b>	<b>H314</b>	
<b>Eye Dam. 1</b>	<b>H318</b>	
<b>Aquatic Chronic 3</b>	<b>H412</b>	

### Consignes en cas de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**



GHS05

**Mot signal**

Danger

**Consignes en cas de danger**

- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Consignes de sécurité**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

acide sulfamidique

**2.3. Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
5329-14-6	226-218-8	acide sulfamidique	80 - 90	Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315 / Aquatic Chronic 3, H412
68551-13-3	Polymer	Ethoxylated, propoxylated alcohols, C12 to C15	< 1	Aquatic Acute 1, H400 M=1

**REACH**

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
5329-14-6	acide sulfamidique	01-2119488633-28-XXXX

**Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII**

moins de 5 % agents de surface non ioniques

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Protéger les secouristes.

---

#### **Après inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.  
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### **Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **Après contact avec les yeux**

Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.  
Assurer un traitement médical.

#### **Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Assurer un traitement médical.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels**  
Risque de lésions oculaires graves.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Remarques s'adressant au médecin / traitement**  
Traitement symptomatique.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyen d'extinction**

##### **Agents d'extinction appropriés**

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.  
mousse  
moyen d'extinction sèche  
sable

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:  
Ammoniac ( NH<sub>3</sub> )  
Oxyde d'azote ( NO<sub>x</sub> )  
Anhydride sulfureux ( SO<sub>2</sub> )

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

##### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Porter un vêtement complet de protection.

##### **Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Éviter la formation de poussières.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

---

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Neutraliser avec de la soude caustique ou de la chaux éteinte.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Précautions lors de la manipulation**

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

##### **Mesures générales de protection**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer le poussière.

##### **Mesures d'hygiène**

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

##### **Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Le produit n'est pas combustible.

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

##### **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

##### **Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Stockage: au frais et au sec.

Protéger du rayonnement solaire.

##### **Stabilité au stockage**

Durée de stockage: 5 ans.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

##### **Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Voir paragraphe 1.2

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

#### Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

#### Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### aspect

poudre

#### Couleur

blanc

#### Odeur

caractéristique

#### Seuil olfactif

non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	1,5		10 g/l		
<b>Température d'ébullition/ plage d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	non applicable				
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto- inflammation</b>	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	non déterminé				
<b>Densité en vrac</b>	1200 kg/m <sup>3</sup>				
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>	220 g/l	20 °C			
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				
<b>Propriétés comburantes</b> Aucune information disponible.					
<b>Propriétés explosives</b> Aucune information disponible.					
<b>9.2. Autres informations</b> Aucune information disponible.					

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

Réagit au contact des bases fortes.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**gaz nitreux  
ammoniac  
anhydride sulfureux**Décomposition thermique**

Remarque Pas de décomposition jusqu'à 200 °C.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 2000 mg/kg	rat		
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant			
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.			

**Toxicité subaiguë - Cancérigène**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Mutagène</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Tératogène</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Cancérigène</b>	Aucune donnée disponible			

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>	> 90 %			
	La partie organique du produit est biodégradable.			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets nocifs

##### Comportement dans les stations d'épuration

La produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
16 05 09	produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

#### Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.  
Éliminer comme déchet dangereux.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

#### Produit de nettoyage recommandé

eau

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	2967	2967	2967
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE SULFAMIQUE	SULPHAMIC ACID	Sulphamic acid
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

#### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 8  
code de restriction en tunnel E  
Code de classification C2

---

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Autres réglementations (UE)

Règlement (UE) 1272/2008 (CLP), Règlement (UE) 1907/2006 (REACH), Décision 2000/532/EG (liste de déchets)  
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

#### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %

(composants organiques  
volatils)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 5.0

### Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.